

BALADE VELOSOLEX SONGEONS

WEEK END DU 16 ET 17 JUIN 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION PARTICIPANT (Valable pour 1 participant)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Numéro de téléphone :

e-mail :

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

TYPE :

N° immatriculation

Police d'assurance

société d'assurance

Je certifie que le véhicule qui participe à ce rassemblement est conforme au code de la route. Il possède des pneumatiques et des freins en bon état ainsi que des feux de signalisation en état de marche. De ce fait, je dégage la responsabilité des organisateurs en cas d'infraction, d'accident, etc ...

FRAIS DE PARTICIPATION :

35 € : balade du samedi après-midi et dimanche matin, repas du Samedi soir et Dimanche midi et accueil du Dimanche matin et un emplacement gratuit à la bourse (réservation obligatoire) **30 € si inscription avant le 30 AVRIL 2018**

***** OU *****

8 € : balade du Samedi après-midi et Dimanche matin

10 € : Repas du Dimanche midi

18 € : Soirée du Samedi soir

8 € : Inscription à la bourse (horaire de la bourse : Samedi à partir de 9h et Dimanche à partir de 13 h)

Joindre impérativement à ce bulletin :

- Photocopie de la carte grise et de la carte verte assurance du vélosorex
- Le règlement correspondant à votre participation
- POUR LES MINEURS, photocopie de l'attestation BREVET DE SECURITE ROUTIERE BSR et autorisation parentale sur papier libre signé

INSCRIPTION OBLIGATOIRE – DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 27 MAI 2018

REGLEMENT

Le présent règlement concerne le week-end du Samedi 16 juin et Dimanche 17 juin 2018, organisé par l'association CHAINE ET GALET en partenariat avec l'Union commerciale et artisanale de Songeons et le Solex millenium.

Article 1 : Le participant s'engage a respecter l'intégralité du règlement	Article 7 : Le participant devra respecter le code de la route et les distances de sécurité. La compétition est interdite.
Article 2 : Véhicules admis : Solex, Vélomoteurs, Voitures anciennes (avant 1990) et d'exception.	Article 8 : Les participants à la brocante devront présenter uniquement des solex ou des pièces. L'inscription est obligatoire avant le 27 mai 2018.
Article 3 : L'inscription à ces journées est ferme et non remboursable même en cas de desistement du participant	Article 9 : La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être recherchée pour les dommages et vols survenus aux véhicules dans le cadre de la manifestation
Article 4 : Chaque participant devra présenter la carte d'assurance en cours de validité et la carte grise du véhicule utilisé à jour de son contrôle technique. Le port du casque est obligatoire.	Article 10 : Cette manifestation est amicale et tous les participants sont invités à en respecter le déroulement
Article 5 : Les mineurs voulant participer aux balades devront fournir une photocopie de l'attestation BREVET DE SECURITE ROUTIERE BSR et une autorisation parentale sur papier libre signé.	Article 11 : le participant est invité à respecter tous les lieux occupés, ainsi que la nature.
Article 6 : Avant chaque balade les participants devront se présenter aux organisateurs, lesquels expliqueront le programme.	

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Date suivie de la mention « lu et approuvé »

Signature obligatoire

REGLEMENT A RENVOYER AVANT LE 27 MAI 2018

Chaîne et Galet – 22 rue Simon 60380 SONGEONS